

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 29

Objet : Fonctionnement 2021 de la Maison France Services du Val de Durance : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoît, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIRBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Appréciation agréée F. Ingaldo.com

99_DE-004-200067437-20210217-29_17022021

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maison de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

Ouverte le 21 janvier 2020 et labélisée dix jours plus tard, la Maison France Services du val de Durance est un guichet d'accueil polyvalent chargé de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Des permanences d'organismes partenaires ont été mises en place (Cap Emploi 04, Service pénitentiaire d'insertion et de probation 04...) pour offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives.

Ce lieu polyvalent est un dispositif adapté au milieu rural, répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyen de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement de publics fragiles.

Dans le but de renforcer l'animation de ces services publics de proximité avec un accueil assuré en continu sur l'année, il a été décidé (délibération n°17 du 9 décembre 2020) de procéder au recrutement d'un second agent d'accueil.

Provence Alpes Agglomération est éligible à un soutien de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds inter-opérateurs) et du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence au titre du Contrat de solidarité 2021-2023.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 96 778 € T.T.C. Provence Alpes agglomération sollicite l'État au titre du FNADT et du FIO à hauteur de 15 000 € chacun, soit 16% chacun du montant total de l'opération. Le Conseil départemental sera sollicité à hauteur de 6 000 €, soit 6% du montant total de l'opération.

Budget 2021 prévisionnel synthétique (cf. budget détaillé en annexe) :

DÉPENSES		RECETTTEES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT	27 020	Subvention - FNADT	15 000	16
ACHATS	3 600	Subvention - FIO	15 000	16
SERVICES EXTÉRIEURS	251	Subvention CD04 - Contrat de solidarité	6 000	6
CHARGES DE PERSONNEL	64 999	Autofinancement PAA	60 778	62
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	908			
TOTAL	96 778	TOTAL	96 778	100

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application gratuite E-legalite.com

99_DE-004-200067497-20210217-20_17022021

Il vous est demandé :

D'approuver les dépenses de fonctionnement de la Maison France Service du Val de Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban pour l'année 2021 pour un montant de 96 778 € T.T.C.;

D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.	96 778 €
Recettes T.T.C.	96 778 €
Dont :		
- Subvention État – FNADT (16%)	15 000 €
- Subvention État – FIO (16%)	15 000 €
- Subvention CD04 – Contrat de solidarité (6%)	6 000 €
- Autofinancement PAA (62%)	60 778 €

D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

1 vote contre : Mme BAUDOUI Marie Anne

3 abstentions : Mme GALLY France, M. CATILLON Pierre et M. BALIQUE François (représenté par M. BAYLE Roland)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application agréée E-justice.com

99_DE-004-200067437-20210217-29_17022021

